

Synthèse



Descriptif de l'épreuve

L'épreuve de Synthèse évalue les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat. Elle porte sur un ensemble de documents, sur un thème d'actualité ou d'intérêt général, accessibles à tout lycéen de terminale. Le corpus à synthétiser est constitué de textes pour l'essentiel, auxquels pourront s'ajouter des documents iconographiques.

La synthèse est un compte-rendu de lecture totalement objectif ; elle est donc dépourvue de tout jugement et de tout ajout personnel. Mais il ne s'agit pas non plus d'une succession de résumés.

Le candidat devra démontrer sa capacité à dégager les enjeux du dossier, ses problématiques, et à organiser les grands ensembles d'idées des documents à travers :

- l'élaboration d'un plan clair et structuré autour d'une problématique avec une introduction, un développement et une conclusion ;
- un choix pertinent des enchaînements d'idées et des connecteurs logiques.

Il devra également soigner la qualité de l'expression, respecter la grammaire et l'orthographe, ainsi que l'accentuation, la ponctuation et la présentation.

Conseils

- ➊ Prenez le temps de lire **très attentivement tous** les textes en surlignant ou en soulignant les éléments qui semblent appartenir à la problématique qui se dégage. Les textes sont calibrés pour que ce travail s'effectue **en 45 minutes environ**.
- ➋ Après avoir dégagé les idées principales, établissez **un plan** qui comprendra obligatoirement une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion. Consacrez environ 10 minutes à cette étape.
- ➌ Rédigez **l'introduction**. Cette dernière devra contenir une accroche tirée du corpus, mettre en relief le sujet, poser la problématique et annoncer votre plan (qu'il sera important de respecter par la suite !). Il vous faut 15 minutes environ pour cette partie de votre travail.
- ➍ Reprenez les textes et rédigez **le développement**. Attention à bien respecter le plan annoncé dans l'introduction. Le lecteur doit pouvoir repérer le plan à la simple vue de la copie. Rédigez des paragraphes distincts en n'oubliant pas d'introduire une phrase qui permet – à la fin de chaque paragraphe – de faire le lien avec le suivant. Comptez les mots du développement. S'ils sont trop nombreux, posez-vous la question du bien-fondé de certains adverbes ou adjectifs... Ce travail peut durer entre 1 heure et 1 heure 15.
- ➎ Rédigez **la conclusion** qui doit ouvrir le débat, sans toutefois contenir d'idées personnelles. Soignez bien cette partie ; c'est la dernière impression sur laquelle votre lecteur restera. Exploitez des éléments du corpus pour rédiger votre ouverture.
Consacrez environ 15 minutes pour ce travail.
- ➏ Rédigez votre synthèse sur la plateforme d'examen en ligne.
- ➐ Gardez obligatoirement les 10 dernières minutes pour **relire** votre synthèse. N'oubliez pas que trop d'erreurs d'orthographe entraînent une forte décote sur la note.

Consignes

Le jour de l'épreuve

Lisez attentivement les instructions suivantes avant de commencer l'épreuve.

Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 10 documents présentés, en **350 mots**, avec une tolérance de 10 %, c'est-à-dire de 315 à 385 mots (le décompte des mots s'effectuera automatiquement sur la plateforme d'examen virtuelle).

Voici les consignes à suivre :

- Respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française
- Ne pas donner son avis sur le sujet proposé
- Ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

COEFFICIENTS ATTRIBUÉS À CETTE ÉPREUVE

ESDES	ESSCA	IÉSEG
7	6	7

DOCUMENT 1

Les « hard-skills » ou compétences mesurables telles l'expérience professionnelle et/ou les diplômes et formations obtenus ne suffisent désormais plus à obtenir un job. La personnalité des postulants entre de plus en plus souvent en ligne de compte lors des entretiens d'embauche. Parmi ces qualités humaines, ces compétences intangibles ou de savoir-être – dites « douces » et couramment nommées « soft-skills » – les plus recherchées, on trouve le sens du collectif. Qu'entend-on par sens du collectif ?

Cette faculté va bien au-delà de la capacité à savoir travailler en équipe. Elle implique un grand sens éthique, notamment le désir de faire en sorte que toute l'entreprise dans son entiereté fonctionne et avance. Avoir le sens du collectif, c'est ainsi savoir écouter l'autre, éprouver un minimum d'empathie, être solidaire, avoir l'envie profonde que chacun s'épanouisse au contact de l'autre et au sein de son travail et surtout servir l'intérêt de son entreprise/son équipe/son service avant le sien.

On ne réussit jamais totalement seul. Les relations interpersonnelles ont une influence non négligeable sur la réussite individuelle et collective. Quel sportif de haut niveau pourrait se targuer de s'être hissé seul au sommet ? C'est bien grâce à différents acteurs (coachs, sponsors, entourage, collègues d'entraînement, etc.), prêts à mettre toutes leurs compétences et qualités au service de la réussite de l'athlète (ou de l'équipe) que le succès est arrivé.

Il en va de même en entreprise. Chaque personne a son rôle à jouer dans le succès et la pérennité de l'organisation. Ce dernier ne peut être sans une certaine cohésion et un esprit de groupe suffisamment partagé, un groupe qui insuffle dynamisme, performance, stabilité et solidité, à l'image du clan entourant et accompagnant le sportif dans son ascension. On entend d'ailleurs très souvent parler de « dynamique de groupe », formidable levier pour la productivité et la performance.

Car si la performance individuelle en entreprise représente certes un atout, elle ne peut fonctionner sur le long terme à la pérennité de l'organisation. Un individu ayant une forte propension à développer et asseoir ses réussites personnelles est un élément intéressant dans le sens où il donne tout pour exceller dans son poste et sa mission. Toutefois, il peut se montrer réticent à mettre ses capacités personnelles au service d'autrui, par exemple en transmettant son savoir et/ou prenant du temps pour aider un collègue qui peine dans un sujet que lui, maîtrise à merveille.

Par ailleurs, avoir le sens du collectif et être tourné vers les autres permet un enrichissement personnel non négligeable quant à ses connaissances, compétences, ouverture d'esprit, etc. Cela donne du sens à nos missions et permet un climat de confiance entre les différents acteurs de l'entreprise.

D'après Raphaële Granger, « Développez votre sens du collectif au travail », manager-go, 19 août 2020, disponible sur <https://www.manager-go.com>.

DOCUMENT 2

La notion du lien social est aujourd’hui inséparable de la conscience que les sociétés ont d’elles-mêmes, et son usage courant peut être considéré comme l’expression d’une interrogation sur ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l’individualisme apparaît comme inéluctable. Une société composée d’individus autonomes est-elle encore une société, et si oui, comment ? [...]

Si les individus ne s’étaient pas dotés d’un système d’assurances à visée universelle (protection sociale, prestations sociales, État Providence), ils seraient restés plus dépendants des protections données par leurs appartences à des cercles sociaux plus restreints et le processus d’individualisation n’aurait pas pu être aussi rapide et aussi généralisé. Dans les sociétés rurales, par définition plus traditionnelles, les 3 solidarités se développent essentiellement à l’échelon de la famille élargie. Liés à leur famille pour leur protection, les individus le sont aussi pour leur reconnaissance, l’identité familiale étant alors le fondement de l’intégration sociale. Dans les sociétés modernes, les modèles institutionnels de la reconnaissance se sont individualisés, ils se fondent davantage sur des traits individuels que sur des traits collectifs. C’est moins le groupe en tant que tel qui fonde l’identité que la juxtaposition de groupes différents qui s’entrecroisent de façon unique en chaque individu. Il s’agit d’un processus historique qui place chaque individu, chaque groupe dans une plus grande autonomie apparente par rapport aux groupes auxquels il est lié, mais qui l’oblige à se définir lui-même en fonction du regard d’autrui porté sur lui.

D’après Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, 2018, p. 53.

DOCUMENT 3

Sept cents millions de Chinois
Et moi, et moi, et moi
Avec ma vie, mon petit chez-moi
Mon mal de tête, mon point au foie
J'y pense et puis j'oublie
C'est la vie, c'est la vie

Quatre-vingts millions d'Indonésiens
Et moi, et moi, et moi
Avec ma voiture et mon chien
Son Canigou quand il aboie
J'y pense et puis j'oublie
C'est la vie, c'est la vie
[...]

Trois cents millions de Soviétiques
Et moi, et moi, et moi
Avec mes manies et mes tics
Dans mon p'tit lit en plume d'oie
J'y pense et puis j'oublie
C'est la vie, c'est la vie
[...]

Cinquante millions de Vietnamiens
Et moi, et moi, et moi
Le dimanche à la chasse au lapin
Avec mon fusil, je suis le roi J
'y pense et puis j'oublie
C'est la vie, c'est la vie.

Cinq cents milliards de petits Martiens
Et moi, et moi, et moi
[...]

Jacques Dutronc, Jacques Lanzmann, Extrait des paroles de « *Et moi, et moi, et moi* »,
Éditions Musicales Alpha, 1966.

DOCUMENT 4

Votre résidence n'a pas d'âme. Vous regrettez de ne pas connaître les autres occupants de votre immeuble. Vous souffrez du manque de lien social. Pourquoi ne pas vous associer entre amis pour concevoir un cadre de vie commun ?

Vous entendez « habitat participatif » et vous pensez « bobo » parisien ou soixante-huitard ? Vous n'y êtes pas ! En vogue depuis plusieurs décennies dans les pays d'Europe du Nord, comme l'Allemagne ou la Suède, le concept gagne l'Hexagone où il séduit différentes tranches d'âge et catégories sociales. L'idée est séduisante : se réunir entre amis ou connaissances ayant les mêmes affinités pour trouver un terrain, concevoir les logements en les adaptant aux envies et besoins de chacun, et imaginer une manière de vivre autrement, en recréant du lien social.

Si la structure juridique retenue pour porter un projet d'habitat participatif peut varier, la philosophie reste, en revanche, toujours la même. Il est impensable de ne pas connaître ses futurs voisins. Soit les membres du groupe se côtoient déjà au moment de la constitution de l'opération (amis, voisins, collègues...), soit ils se lient pour l'occasion après s'être rencontrés par l'intermédiaire d'une petite annonce ou d'une plateforme internet spécialisée (Ôfildesvoisins, par exemple). Au fur et à mesure des réunions (elles sont nombreuses : une par mois, en moyenne, pendant 12 à 18 mois), le projet va se concrétiser... Certains participants abandonnent l'aventure en cours de route. Dans l'habitat participatif, il n'y a pas de logements standardisés imposés à tous. Chacun des futurs occupants conçoit, dans la limite du respect des règles d'urbanisme locales, l'appartement ou la maison qui correspond à son mode d'existence : plus ou moins grand, de plain-pied, en duplex, en triplex, etc.

L'autre spécificité de ce type d'habitat, c'est d'offrir des lieux partagés destinés à renforcer le lien social. Ils peuvent aussi permettre d'économiser certains mètres carrés superflus (par exemple, une chambre d'amis mutualisée). Systématiquement présente, la « salle commune » facilite l'organisation de réunions (les assemblées générales de copropriété notamment) et d'événements festifs tels que des anniversaires ou des réveillons. Cet endroit sert aussi, souvent, de logement d'appoint. Parfois, il s'ouvre aux personnes étrangères à la résidence quand on y organise la distribution hebdomadaire de produits issus d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). On peut aussi trouver d'autres formes de surface partagée dont l'usage varie en fonction des souhaits de chacun et de la place disponible : toit terrasse, jardin, potager, atelier de bricolage et de jardinage avec des équipements en libre-service (perceuses, machines à coudre, etc.), buanderie... Dans certaines résidences, des poulaillers ont même été installés. [...]

D'après Valérie Valin-Stein, « *L'habitat participatif offre plus qu'un logement* », Le Particulier, n°1152, Janvier 2019.

DOCUMENT 5

Nos sociétés, nos démocraties, sont mises à rude épreuve par une contradiction fondamentale. D'un côté, la montée de l'individualisme, la fragmentation des groupes sociaux, la perte de légitimité des représentations. De l'autre, l'impératif de réponses collectives face aux principaux défis d'aujourd'hui : le réchauffement climatique, la lutte contre les pandémies, la préservation de la paix et de la protection sociale, la lutte contre les déficits, la compétition internationale.

Cette contradiction entre individualisme et enjeux collectifs en révèle une autre : la difficile conciliation dans une démocratie du fait majoritaire et de la reconnaissance des minorités. La démocratie se doit de protéger les minorités ethniques, culturelles, cultuelles et d'opinion et l'expression minoritaire, sans pour autant que le fait majoritaire soit mis à mal par un blocage minoritaire.

La montée de l'individualisme et le sentiment de non-reconnaissance des individus par ceux qui les représentent ont plusieurs traductions : la faible participation aux scrutins professionnels et, de plus en plus, la montée de l'abstention dans les scrutins politiques ; le rejet des réformes qui répondent à un intérêt général, dans lequel une partie de la population ne se reconnaît pas ; la rhétorique antisystème, le « système » étant considéré comme incapable de reconnaître les individus et perçu comme la confiscation de l'intérêt général par un sous-groupe occulte.

La solidarité liée à l'appartenance à une catégorie déterminée est amoindrie, parce que ces catégories sont moins homogènes, se différencient moins nettement, ont moins de références idéologiques communes. Les réseaux sociaux, au sens traditionnel du terme (appartenance à une association, à une communauté, à un quartier, à une entreprise), sont beaucoup moins puissants, et remplacés par les réseaux sociaux virtuels qui, au lieu de cultiver un dessein partagé, renforcent l'individu dans sa singularité ou dans des appartenances superficielles ou fictives.

Outre l'abstention et le rejet des représentations traditionnelles, la montée de l'individualisme trouve son débouché dans les réponses populistes. Les populistes savent mieux répondre à cette « pulsion individualiste », en écartant l'autre, en facilitant l'identification des individus à ceux qui briguent leur suffrage, en récupérant les thèmes de défense de l'individu (la sécurité, le rejet des impôts et des taxes, la dénonciation du « système »). Ils rejettent aussi les thèmes collectifs dont ils nient la réalité : le « système » aurait inventé (ou exagéré) la pandémie et le réchauffement climatique. La montée de l'individualisme nourrit l'opposition aux réformes vécues comme une mise en cause des droits et de la situation des individus au nom d'un impératif collectif.

Peut-on concevoir une réponse politique qui ne repose pas sur une approche populiste, mais qui oppose moins destin collectif et prise en compte de l'individu ? Cela peut paraître au premier abord paradoxal : on pourrait penser, a priori, qu'il vaut mieux lutter contre cette dérive individualiste, la transcender, pour retrouver le sens du collectif. Mais, s'il est indispensable d'affirmer ce sens du collectif (avec des ambitions, des projets, un récit), il est probablement dangereux de faire l'impasse sur cette dimension individualiste, comme si elle allait s'effacer d'elle-même. Cela conduit à concevoir une démocratie plus différenciée, plus personnalisée, plus participative.

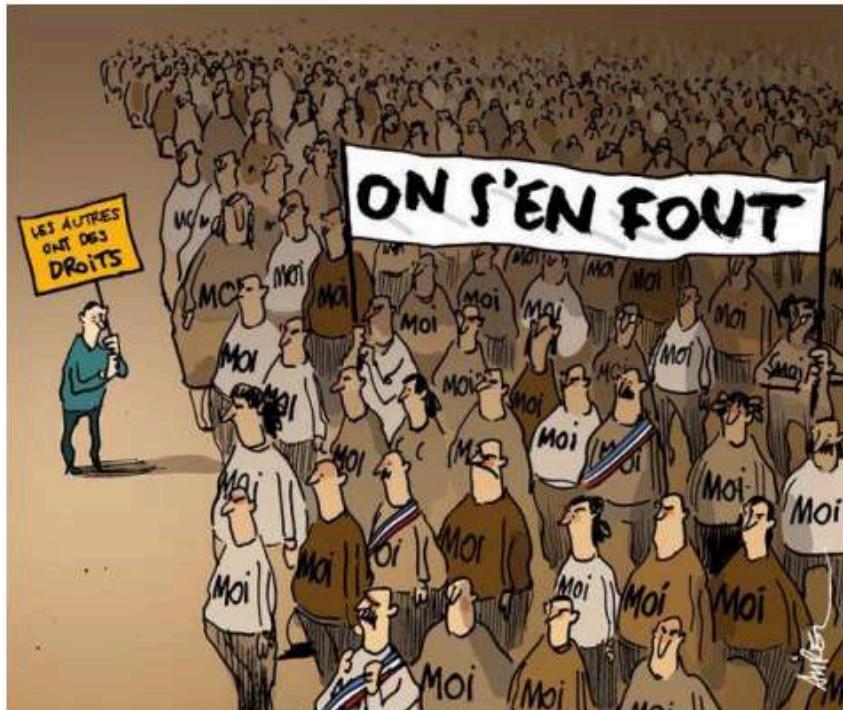
Plusieurs pistes pour adapter notre système démocratique à ces évolutions peuvent être envisagées et livrées au débat, comme :

- faire participer davantage les individus aux choix qui les concernent,
- différencier les revenus selon les territoires,
- permettre aux contribuables d'affecter directement une fraction de leurs impôts à une ou plusieurs grandes causes,
- instituer un système d'amendes proportionnelles au revenu,
- promouvoir une réelle égalité des chances,
- associer la responsabilité à la solidarité dans les systèmes de protection sociale
- donner plus de contenu à la notion de « citoyenneté ».

Notre cadre démocratique et notre État-providence reposent sur des fondements établis dans l'après-guerre à partir d'un précieux legs, celui du Conseil National de la Résistance. La société était alors fortement structurée. Si l'on ne veut pas que certains profitent des mutations de la société pour dilapider cet héritage, il est nécessaire de s'atteler, avec tous ceux qui partagent ces valeurs, à faire respirer notre démocratie.

D'après Martin Hirsch, « Sept propositions pour une démocratie plus différenciée, plus personnalisée, plus participative », Le Monde, Dialogues, 26 janvier 2022, p. 34

DOCUMENT 6



Aurel, « Hé, les autres existent aussi », *Le Monde*, 7 octobre 2013.

DOCUMENT 7

Comment définir l'individualisme ? Si je donne ma propre définition, c'est l'idée que chaque individu devrait devenir maître de lui-même. L'autonomie étant la notion centrale. Et ce pouvoir sur soi est quelque chose qui va être appuyé par des politiques et des institutions.

Tout le monde s'accorde sur cette définition ? Non, à l'intérieur de la sociologie, il y a des courants différents. Durkheim dit que l'individualisme est une sorte de progrès, « la religion du temps moderne », et en même temps, ça le rend malade que la société s'individualise. Ce qu'on peut dire c'est qu'il y a quatre définitions historiques. La première, celle de Montaigne : tout le monde a une personnalité à soi, une « arrière-boutique », et on met en avant ce qui nous plaît. Alors qu'il est maire de Bordeaux, il parle parfois de lui à la troisième personne du singulier : « Le maire et Montaigne sommes deux d'une séparation bien claire ». Deuxième définition : nous faisons partie de la commune humanité et cela nous définit en tant qu'individu. Troisième forme : un individualisme psycho, santé, mœurs, carrière : l'individualisme s'est imposé, surtout dans les années 1980, à la fois comme valeur et comme mode d'organisation sociale. Avec sa face sombre bien connue (le repli sur soi, l'égoïsme, la compétition, le narcissisme), mais aussi une face plus lumineuse : l'émancipation de son milieu ou de son travail, le refus des déterminismes, la volonté d'exister par soi-même et le respect de l'identité de l'autre.

D'un point de vue purement idéologique, les années 1960 sont très marquées par le marxisme, qui n'est clairement pas la pensée centrale de l'individualisme. Il impose au contraire le collectif comme référence et fait de l'individualisme un péché absolu. Mais il y a toujours eu, depuis, une tension à gauche entre l'idée de collectif et celle d'individu. C'est une question qui existe dès le XIX^e siècle, même si elle n'a cessé de bouger. En 1898, dans *Socialisme et liberté*, Jaurès écrit : « Rien n'est au-dessus de l'individu. Le socialisme est l'individualisme logique et complet ». Ce texte est incroyable pour ce qu'il pose : la seule condition de l'individualisme de gauche, c'est le bien-être de l'individu. Les années 1960 marquent le début de mouvements sociaux. Mai 68 part tout de même de garçons qui veulent dormir dans les dortoirs des filles et faire sauter les barrières sexuelles ! C'est le début du déclin progressif de la notion d'obéissance qui, jusqu'alors, était la première vertu d'un enfant. Aujourd'hui encore, comme le montrent les enquêtes, l'idéal de l'enfant obéissant continue de décliner tandis que celui de l'enfant autonome continue de progresser. Que faire du mouvement féministe dans tout cela ? Le féminisme, à partir des années 1970, est un mouvement très centré sur l'individu. Quand les femmes disent « Mon corps m'appartient », elles ne sont pas dans le collectivisme, même s'il leur faut du collectif pour parvenir à ces droits. Voilà donc comment, à partir des années 1960, deux êtres considérés comme mineurs dans la société – l'enfant et la femme — vont entrer dans des luttes d'émancipation. Dans la Convention internationale

des Droits de l'Enfant (1989), l'article 13 est très important : « L'enfant a droit à la liberté d'expression. » Désormais, un juge peut écouter ce qu'a à dire un enfant, qui est défini comme un être complexe, ayant ses droits propres. C'est une belle histoire, mais ces changements ne gagnent pas toutes les sphères. L'Éducation nationale, par exemple, ne s'est pas convertie à tout cela. Il existe donc toujours une tension entre l'individualisme, les institutions et le collectif. La plupart des grands acquis individualistes sont collectifs. Le mariage gay en est un bon exemple.

Mais ce qu'on entend aujourd'hui, c'est un besoin de nouvelles solidarités et de collectif. On le voit par exemple avec le mater féminisme qui souligne la solitude aiguë des jeunes mères et qui dit : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». L'individualisation du moi n'exclut pas les autres, au contraire. Je ne peux devenir moi-même qu'avec l'aide de proches qui m'écoutent. Et il y a des proches dont on a plus besoin dans la logique de l'individualisme. C'est ce que les sociologues Peter Berger et Hansfried Kellner appellent « l'autrui significatif ». On a besoin de faire valider sa propre identité personnelle. On peut évoquer aussi Axel Honneth et sa théorie de la reconnaissance. Il liste trois types de reconnaissances : la reconnaissance privée (l'enfant par rapport à sa mère, un ami avec un ami), une reconnaissance juridique de droits, et une reconnaissance par le mérite (« je suis le meilleur et je mérite d'avoir un salaire convenable »). La question est ensuite de savoir quelle place prend cette reconnaissance personnelle dans la constitution de son identité. Une des difficultés, c'est de penser cette articulation. En sociologie, les déterminismes sociaux sont pensés, mais l'identité personnelle l'est peu. Pour ma part, je fais une critique de la séparation soi-disant bien claire dont parle Montaigne, entre l'identité personnelle et l'identité statutaire. Je montre que nous sommes multiples et que les frontières entre ces identités sont poreuses.

Mais nous avons le pouvoir de les hiérarchiser. Le « moi » est en plein essor, on le voit aussi avec l'avènement de la méditation, du yoga, des podcasts, d'une littérature de l'intime. Est-ce qu'en 2022, nous assistons au règne de l'individualisme décomplexé ? Si je ne fais que méditer et lire des magazines de psychologie, je passe à côté des autres facettes de moi. Le danger de tous les individualismes, c'est de n'insister que sur une des quatre dimensions que j'ai évoquées – l'expression personnelle, la commune humanité, la raison, la compétition. Or l'idéal sur lequel bien des auteurs socialistes insistent, c'est d'avoir une identité multidimensionnelle. Le mot « complet » dans la citation de Jaurès est très important. L'individualisme doit être complet et la société doit aussi veiller à ce qu'il soit « pour tous », quelle que soit son origine.

D'après François de Singly, « *La plupart des grands acquis individualistes sont des acquis collectifs* », propos recueillis par Renée Greusard, L'Obs, 21 avril 2022, p. 99-102

DOCUMENT 8

Rapprocher musique techno et participation politique peut paraître surprenant... presque politiquement incorrect. Face à la dissolution du lien social, l'échec des vecteurs traditionnels et institutionnels de socialisation (école, famille, partis politiques...), la musique techno reproduit-elle cette « ère du vide » qui en découle ou propose-t-elle une dynamique nouvelle de socialisation alternative dans la société contemporaine ?

La musique techno est une manifestation de cette forme originale et contemporaine de construction d'un être-ensemble politique. À la manière des grands mouvements sociaux, la techno mobilise des milliers de personnes : les raves géantes en plein air, la Techno Parade de Paris ou la Love Parade de Berlin, Teknival...

Dans l'individualisme exacerbé de nos sociétés, les raves techno manifestent cet ego placé en valeur culminante, une sorte d'« art du vide ». Foules solitaires, ces fêtes juxtaposent des individus pris dans leurs sensations. Sorte d'hédonisme, cette expression d'un « malaise dans la communication », impossible mise en commun, renvoie au désenchantement des instances productrices de sens collectif, les partis politiques, la famille, les syndicats, l'École, les Églises institutionnelles. Les instances qui permettaient aux édifices sociaux de surmonter les crises par l'intériorisation des valeurs centrales de cohésion sociétale fonctionnent de moins en moins bien. Dans une société qui a évacué le divin et le sacré, la crise du sens collectif et du sens des pratiques s'exprime. Pourtant, bien que symptôme du déclin des instances de socialisation, la musique techno exprime aussi de nouvelles dynamiques. [...]

Elle est un « art de jouir », de vivre ensemble. Loin d'être une musique de la passivité, elle est le symbole d'un ralliement effervescent, une attitude créatrice, à tout le moins alternative. Comme le phénomène est encore méconnu (parce qu'insaisissable), la techno subit le poids des préjugés et des rumeurs. Elle est encore stigmatisée et liée à la consommation de drogue. Musique impersonnelle, musique des machines, elle refléterait le « chacun pour soi », l'indifférence de notre époque, son vide de sens, son « égotisme » généralisé. Mais en même temps, et au-delà de ces apparences trompeuses, elle reconstitue un collectif, tel qu'il se vit dans tous ces regroupements d'individus, au sein d'un social qui se tisse en réseau. Étrange paradoxe d'une réalité duelle...

D'après Béatrice Mabilon-Bonfils, « Une nouvelle forme de participation politique ? » dans La fête techno. Tout seul et tous ensemble, Autrement, 2004, p. 74-77.

DOCUMENT 9

L'époque que nous appelons la Renaissance fut bien une époque où, dans les pays relativement les plus développés d'Europe, les hommes se virent offrir de plus grandes possibilités qu'auparavant pour s'extraire de leur groupe d'origine et accéder à des positions sociales comparativement plus élevées. Les humanistes qui assumèrent des charges dans l'administration des cités ou des États, aussi bien que les marchands ou les artistes, nous offrent des exemples de ces plus grandes chances d'ascension sociale individuelle. En tout cas, on découvre immédiatement après, au XVIIe siècle, en tout premier lieu sans doute chez les puritains anglais, la distinction entre ce qui est fait individuellement et ce qui est fait collectivement. Ce fut l'une des étapes préparatoires à l'évolution ultérieure du concept qui aboutit finalement, au cours du XIXe siècle, avec le besoin social croissant de moyens linguistiques pour désigner des mouvements et des idéaux antagonistes, à la formation de termes comme « individualisme » d'un côté, « socialisme » et « collectivisme » de l'autre.

D'après Norbert Elias, *La Société des individus*, Fayard, 1991, p. 214

DOCUMENT 10

Il est devenu à la mode de critiquer l'individualisme qui caractériserait nos sociétés contemporaines ; de dénoncer le repli sur soi généralisé et l'abandon de toute identité commune ; d'y voir la source de la défiance, de « l'ensauvagement » et de la violence qui se répandent un peu partout. Mais n'est-on pas victime d'une hallucination ? N'assiste-on pas au contraire au triomphe de la pensée collective ? Ces « individus » soi-disant atomisés passent leur temps à participer à des « réseaux sociaux » dont ils sont chaque jour plus dépendants psychologiquement. Ils se pâment devant les tendances du jour, « likent » ce que les autres « likent », lynchent ce que la meute digitale désigne à leur vindicte. Loin d'être des électrons libres, ils ne pensent et s'activent qu'en groupe, prisonniers de champs numériques les reliant les uns aux autres.

Beaucoup voudraient relier individualisme et matérialisme. Mais derrière le goût des marques, de la mode, les signes extérieurs de richesse, ne cherche-t-on pas à témoigner d'une appartenance à une caste, celle des privilégiés ? Le fameux consumérisme associé à « l'individualisme possessif » (terme inventé par un philosophe canadien pour désigner l'accumulation sans fin de biens matériels) n'est-il pas la manifestation la plus claire de l'instinct gréginaire d'être reconnu par un groupe ? Derrière l'ostentation, le démonstratif, le bling-bling, le spectacle de son intimité, n'est-ce pas le regard des autres que l'on essaie d'attirer vers soi ? Par la recherche de statuts, ne désire-t-on pas se catégoriser socialement ? Ne cherche-t-on pas à faire partie d'une communauté ?

De fait, ces prétendus « individus » n'ont d'autre rêve que de ressembler à d'autres, de gagner la considération de « pairs » ou de ceux dont ils aimeraient devenir les « pairs ». Ils obéissent tels des automates à cet âpre désir de conformisme dont l'économie comportementale a largement confirmé la force d'attraction. Gouvernés par le besoin de faire partie d'un collectif, ils perçoivent et définissent leur identité, leur sentiment d'exister, à travers un groupe d'appartenance.

Même la soi-disant originalité est prisonnière de ces références collectives. Vouloir être « original » signifie toujours se définir par rapport à autrui. Sous cet angle, les prétendus rebelles cherchent bien moins à exprimer leur individualité que leur volonté de changer de communauté. Ils ne rejettent pas l'idée même de norme, mais en choisissent une autre. Ainsi, le tatouage, souvent présenté comme le symbole d'une montée en puissance de « l'individualisme », ne correspond pas à un désir de singularité, mais celui de faire partie d'un groupe de référence, celui des jeunes, des branchés, des borderlines, en opposition à d'autres identités collectives concurrentes. Plus ce groupe s'élargit, plus la volonté d'en faire partie se renforce. Nombre de ces « marginaux » ne sont que des imitateurs, animés par le désir d'être reconnus par des référents, et redoutant par-dessus tout d'être considérés comme ringards – anormaux par rapport au groupe de référence – s'ils n'adoptent pas ses pratiques.

De fait, notre société n'est pas composée d'individus, mais de tribus multiples et croisées qui prennent de plus en plus le pas sur la singularité de leurs membres. Il ne s'agit plus d'être soi, mais de ressembler à d'autres, d'où leur volonté de refléter des valeurs de groupes et de toujours adopter l'opinion commune. Tels des moutons de Panurge, ces suiveurs repèrent les goûts dominants du moment (ce qu'on appelait auparavant l'air du temps) pour s'y conformer intérieurement et extérieurement ; ils apprécient des biens non pas à cause du plaisir intrinsèque à les consommer, mais parce que les autres les apprécient. Les enfants n'ont plus l'ambition d'embrasser des carrières aux destins individuels qui les révèlent à eux-mêmes. Ils rêvent d'être des Youtubers, ces influenceurs dont la profession est de modeler les goûts de masses.

On doit évidemment s'interroger sur ce qui se cache derrière cette recherche généralisée d'identité collective. Il est à craindre qu'elle ne dissimule tout simplement un profond vide existentiel, un échec à découvrir et cultiver sa propre personnalité. Ce qu'on devrait donc reprocher à notre société n'est pas de produire trop « d'individus », mais de détruire leur subjectivité. Ignorants d'eux-mêmes, devenus incapables de se découvrir et de se développer intérieurement, ils sont condamnés à un mal-être permanent qu'ils essaient d'alléger en tirant des traîtes sur un avenir fantasmé. Leur vie ressemble à un métro : le vrai bonheur, c'est toujours la station d'après.

D'après Thierry Aimar, « 'Je' de dupes : le faux procès de l'individualisme », La Tribune, Opinions, 30 septembre 2020, p. 108